



OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS MÉLOIS



SYNDICAT NORMAND  
PERCHERONS

# VENTE AUX ENCHÈRES DE JUMENTS PERCHERONNES

**FOIRE AUX POULAINS  
SAMEDI 25 NOVEMBRE  
2023**

**À 11H00**



**SCP P. BIGET & F. NOWAKOWSKI**  
Commissaires Priseurs Judiciaires

**ORNE-ENCHERES**

33, rue Demées - 61500 ALENCON

02 33 32 00 02

[www.interencheres.com](http://www.interencheres.com)

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA VENTE**

Les présentes conditions de vente étant reproduites sur les listes, annoncées sur Internet et affichées sur le lieu de vente. Les acquéreurs sont considérés comme les connaissant et les acceptant sans réserve.

### **FRAIS DE VENTE**

A la charge de l'acheteur : 20 % ttc pour les chevaux vendus aux enchères ou à l'amiable.

En cas de non présentation ou du retrait du cheval (sauf certificat vétérinaire) avant la vente, 10 % du montant de l'estimation seront facturés par ORNE ENCHERES.

Après inscription faite et publicité commencée, tout cheval ne pourra être vendu à l'amiable qu'après être passé aux enchères. L'acquéreur, sous la responsabilité des organisateurs, aura à payer une contribution de 20 % ttc du prix de vente du cheval à ces derniers qui procèdera à la facturation et recevra le règlement de l'acheteur.

### **VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Les ventes ont lieu exclusivement au comptant par la SARL ORNE ENCHERES. La vente est faite par lui en son nom et pour le compte de propriétaire.

En cas de litige entre acheteur et vendeur, LA SARL ORNE ENCHERES chargée de la vente ne pourra être tenue pour responsable du paiement des frais judiciaires de séquestre et de conservation du ou des sujets en litiges.

### **GARANTIE PAR LE VENDEUR**

Les sujets soumis aux enchères publiques sont, suivant l'usage, sauf indications spéciales, vendus sans garantie, notamment des vices cachés. Toutefois, le vendeur est tenu conformément à la loi, de déclarer les vices rédhibitoires. En cas de réclamations dans les délais légaux pour vices rédhibitoires (30 jours pour la fluxion périodique, 9 jours pour tous les autres cas, nom compris le jour de la vente) ; erreur de signalement ou d'origine ou tout autre cause pour laquelle la garantie aurait été stipulée, l'acheteur devra exercer toute action contre le vendeur. Aucune réclamation ne pourra être acceptée passé le délai d'un mois.

## **EXAMEN VÉTÉRINAIRE**

L'ensemble des chevaux présentés à la vente sont titulaires d'un certificat de bonne santé. Pour les chevaux qui ont fait l'objet d'une visite d'achat, cette dernière est mentionnée au catalogue et sera consultable jusqu'à la vente.

## **RESPONSABILITÉ DES DOMMAGES CAUSÉS PAR OU À L'ANIMAL**

Jusqu'à la vente, c'est-à-dire jusqu'au prononcé de l'adjudication, les chevaux restent la propriété du vendeur. La SARL ORNE ENCHERES ne peut être tenu pour responsable, ni des accidents, ni des maladies ou des dommages quelconques survenus aux animaux ou causés par eux à des tiers, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du lieu de vente.

Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toute autre opération similaire, sont faites aux frais, risques et périls du vendeur. Aussitôt après l'adjudication, l'acquéreur se substitue au vendeur pour ces responsabilités.

## **RÉSILIATION DE VENTE**

Tout vendeur sera tenu, en cas de résiliation de vente pour quelque cause que ce soit, de rembourser les frais et honoraires de vente ainsi que toutes dépenses occasionnées par la conservation de l'objet en litige.

## **PAIEMENT PAR L'ACHETEUR**

Toutes les ventes aux enchères publiques étant faites au comptant, tout paiement devra avoir lieu immédiatement après l'adjudication.

Les paiements en espèces sont acceptés :

- Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.
- Jusqu'à 15 000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas Pour les besoins d'une activité professionnelle.

Les montants supérieur à 1 000 euros devront obligatoirement être réglés, Par virement, par carte bancaire ou par paiement 3D Secure ([www.orne-encheres.fr](http://www.orne-encheres.fr)). Pour les paiements par chèque, les acheteurs seront priés de présenter 2 Pièces d'identité (de la même personne, correspondant au nom du chèque). En cas de non paiement la SARL ORNE ENCHERES se réserve le droit de transmettre le dossier à son avocat qui se chargera du recouvrement, étant précisé qu'un intérêt de 1.5 % par mois sur le montant total de la facture sera exigible de plein droit à compter de la première mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, ou exploit d'huissier.

### **FOL ENCHÈRE**

La SARL ORNE ENCHERES se réserve expressément le droit de faire procéder à la revente sur folle enchère d'un cheval dont l'acquéreur s'avèrerait défaillant ou incapable. En cas de défaillance d'un adjudicataire (refus de signer, abandon de lieux, ...)avant signature du bon d'achat, la SARL ORNE ENCHERES repassera le cheval en vente sans que la différence de prix puisse lui être réclamée.

### **ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Pour tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution des conditions de vente, l'attribution de juridiction est faite aux Tribunaux d'Alençon seuls compétents.

### **AVIS IMPORTANT**

La présentation des chevaux à vendre pouvant comporter des dangers, les visiteurs sont informés qu'ils circulent dans l'enceinte de la vente à leurs risques et périls.

### **DROIT À L'IMAGE**

Toute photographie et/ou vidéo fournies à l'organisation seront réputées libres de droit.

## **PAPIERS D'ORIGINE**

Les chevaux inscrits par le vendeur doivent être accompagnés de papiers en règle comprenant notamment la carte d'immatriculation, le livret signalétique ainsi que l'attestation et le certificat de saillie pour les juments vendues garanties pleines.

Ces papiers devront être obligatoirement remis avant la vente par le vendeur à Orne enchères.



Crédits photos : @OTPaysMelois



## MIA DU DON

Née le 19/08/22

Fabia du don par Viking des grappes

Hermes de vannoise

Propriétaire : EARL Chevalait

## MEDAILLE DU DON

Née le 22/07/22

Jaspe du don par Elliot de la haize

Hermes de vannoise

Propriétaire : EARL Chevalait



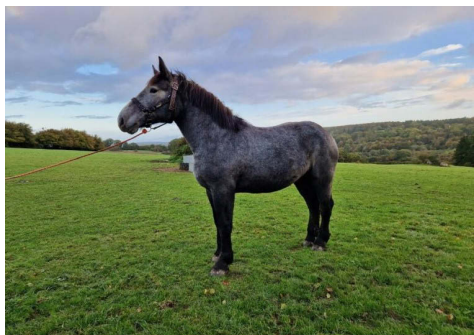
## MANGA DE FAVIERE

Née le 25/05/2022

Elite de st Avit par Magic du Gué

Ingao de But

Propriétaire : Claude Guerin



## MASCOTTE DES TOURAILLES

Née le 30/01/22

Alizé des Longchamps par Safir du Caroi

Echo du Patis

Propriétaire : Jean Claude Riblier

## LADIE CAUVELLIERE

Née le 14/05/21

Sidonie 22 par Ourasis des Hates

Banjo de Bretonniere

Propriétaire : GAEC de la Cauvellerie



## LAIKA DE NEVERS

Née le 23/04/21

Divine de Clèves par Unfa de la Croix

Favori des Vedeaux

Propriétaire : Roger Petit





## LUNE D'ELIXIR

Née le 02/04/21

Emeraude du Cangin par Vicolor

Elixir d'Arzembouy

Propriétaire : Antonin Vallée

## LISBONNE DES GRAPPES

Née le 21/03/21

Uranie des Grappes par Panchester  
de la Heze

Favori des Vedeaux

Propriétaire : Romain Vannier



## KANKAN DES FORGES

Née le 07/04/20

Easter des Forges par Uranium d'Atout

Banjo de Bretonniere

Propriétaire : Romain Vannier

## JUPE DE SEGE

Née le 15/04/19

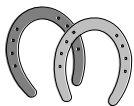
Valse de Sege par Galopin

Cadix Pintiere

Propriétaire : Bernard Bricet







Office de Tourisme



## OFFICE DE TOURISME DU PAYS MÉLOIS

Place Charles de Gaulle 61170

Le Méle-sur-Sarthe

Tél : 02 33 27 63 97

Mail : [otpsaysmelois@wanadoo.fr](mailto:otpsaysmelois@wanadoo.fr)

